



Lasne, le 04 décembre 2023.

En application de l'article 26 bis, paragraphe 6 de la loi organique du CPAS, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la **première** fois à la réunion conjointe des conseils communal et de l'action sociale qui se tiendra le **mardi 12 décembre 2023** à 19.00 H dans la **SALLE DU CONSEIL COMMUNAL**, Château de la Hvette, 1, Place Communale à LASNE.

(Art.56 et suivants ROI)

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du rapport annuel du Comité de concertation Commune/CPAS sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale, ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchement d'activités du centre public d'action sociale et de la commune.

Le Directeur général,

Laurence Bieseman.

Le Directeur général du CPAS,

Isabelle Tock.



Le Bourgmestre,

Laurence Rotthier.

Le Président du CPAS,

Frédéric Dagniau.